

## Pourquoi une AMAP ?

En 2008, un petit groupe d'habitants du canton d'Aiguebelle s'est formé autour d'une volonté commune :

### **Redonner un sens à notre consommation**

Où trouver des produits frais de qualité, de saison, si possible bio, locaux et à un prix juste ? Comment participer à la promotion d'une agriculture respectueuse des hommes et de la nature ?

Ainsi est née 4 saisons A MA Porte



## Qu'est-ce qu'une amap ?

C'est un groupe de **consomm'acteurs** qui conclut un partenariat avec différents producteurs, sur les principes de la vente directe des produits de la ferme. Cette relation est basée sur la confiance mutuelle et l'échange. Amap et producteurs sont membres de l'association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs. A ce titre, ils adhèrent et s'engagent à respecter la charte d'Alliance.

## 6 principes :

### **Côté consommateur :**

- 1- L'engagement d'achat par la signature d'un contrat et le règlement par avance au producteur.
- 2- La solidarité avec le producteur par l'acceptation des aléas de la production et des coups de main ponctuels en cas de besoin.
- 3- La participation aux prises de décision collectives et aux différentes tâches liées au fonctionnement de l'AMAP.

### **Côté producteur :**

- 4- Un mode de production biologique, en conversion ou paysanne, et en vente directe.
- 5- La transparence, en répondant aux questions des amapiens (fixation des prix, choix des productions,...) et en adhérant à la charte.
- 6- La pédagogie, l'information et l'échange, en organisant des visites de l'exploitation et de découverte de son métier.

Pour plus d'infos sur Alliance et la charte des AMAP :

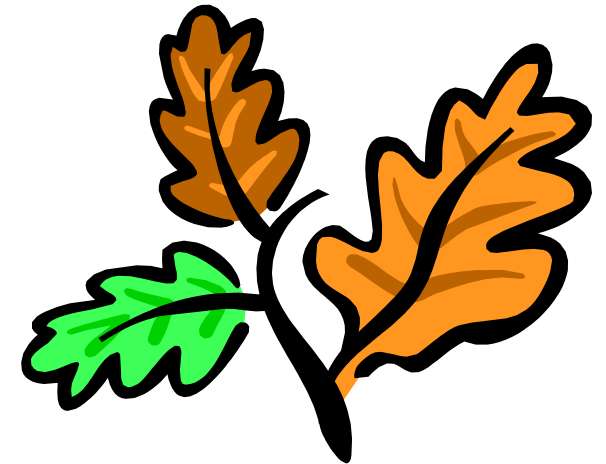
[www.alliancepec-rhonealpes.org](http://www.alliancepec-rhonealpes.org)

[emmeline.gaboriau@alliancepec-rhonealpes.org](mailto:emmeline.gaboriau@alliancepec-rhonealpes.org)

04 82 53 10 32

## 4 saisons A MA Porte

*Bienvenue !!*



**Association pour le Maintien  
d'une Agriculture Paysanne  
du Canton d'Aiguebelle**

# La vie de l'amap

## Comment adhérer ?

- 1- **Contactez la référente AMAP** qui vous expliquera les détails du fonctionnement et répondra à vos questions.
- 2- **Assistez à une distribution** pour rencontrer les amapiens et les producteurs, prendre connaissance du fonctionnement des permanences et du local (lire les documents de la valise).
- 3- **Vous êtes décidés ? Parfait. Vous réglez votre adhésion annuelle à Alliance PEC**, par le biais de la référente AMAP (10 euros en 2013).
- 4- **Choisissez un rôle** (référent) correspondant à vos disponibilités et à vos envies (voir plus loin).
- 5- **Décidez du contenu de votre panier.** Vous n'êtes pas tenus de prendre la totalité des produits proposés puisque vous signez un contrat avec chaque producteur. Par contre, vous réglez la saison à l'avance (2 à 6 mois, possibilité de règlements mensualisés) et vous vous engagez donc pour la durée du contrat.
- 6- **Bon appétit !**

## Coordonnées utiles :

Nous contacter / Inscriptions AMAP :  
amapcanton73220@gmail.com

Note site web :

<http://www.amapaguebelle.fr/>

Groupe de diffusion/discussion :  
Amap73@googlegroups.com

**La distribution a lieu chaque jeudi de 18h à 19h, à la salle des fêtes de St Pierre de Belleville** (mise gracieusement à notre disposition par la municipalité).

## Que trouve-t'on dans notre panier ?

Légumes, fruits toutes saisons, jus et compotes (pommes, poires), pains et brioches, produits laitiers (brebis, vache chèvre), poulets. Et en produits ponctuels viande bovine et salaisons, miel,...

## Comment participer à la vie de l'Amap ?

L'AMAP fonctionnant uniquement sur la base du bénévolat, son dynamisme est le reflet direct de la motivation et de l'implication de ses adhérents. 3 à 4 réunions par an autour d'un repas partagé et convivial permettent à chacun de s'exprimer librement et d'échanger avec les producteurs.

## Les tâches en AMAP :

- 1 référent(e) AMAP, adhésions, liste d'attente
- 1 référent(e) communication interne
- 2 référent(e)s local, planning des permanences
- 1 ou 2 référent(e)s par produit

Un référent s'engage, dans la mesure du possible, à tenir son rôle pour une période de 2 ans, à l'issue de laquelle il peut se faire remplacer par un autre amapien. Chaque rôle est en principe tenu par 2 référents, afin d'alléger la participation de chacun. Ainsi, la diversité du contenu du panier dépend du nombre de référents produits. Le référent produit est l'interlocuteur privilégié entre le producteur et les amapiens. En règle générale toute communication doit passer par son intermédiaire.

## Démarche de référencement d'un nouveau producteur, rôle du référent produit :

- 1- Collecter les informations concernant le producteur. Les transmettre aux amapiens, par le biais du référent communication, et proposer une rencontre/dégustation avec le producteur.
- 2- Sondage du potentiel de commandes.
- 3- Organiser une rencontre entre le producteur, Alliance et des amapiens pour établir son référencement (adéquation de l'exploitation aux principes de la charte d'Alliance).
- 4- Etablir et faire signer le contrat et le tableau de commandes par les amapiens et le producteur, avec l'appui d'un autre référent produit si besoin.
- 5- Réceptionner les règlements et les transmettre au producteur.
- 6- S'assurer du bon déroulement du contrat et de son renouvellement.

## Les distributions :

Chaque famille membre de l'AMAP assure en moyenne 3 à 4 permanences par an. Cette tâche est partagée par 2 ou 3 familles (1 membre par famille suffit). Le planning est établi plusieurs mois à l'avance. En cas d'indisponibilité, chaque adhérent se trouve lui-même un remplaçant. Il doit en informer les « référents local » et corriger le planning papier rangé dans la valise, avec les documents relatifs à la gestion du local et des commandes.

Chaque amapien est responsable du retrait de son panier. Les contrats ne peuvent être interrompus pendant les vacances. Les produits non retirés sans avertissement préalable sont partagés entre les permanents en fin de distribution.